

DELIBERATION n°D2023_07
DU COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2023



DELIBERATION

N° D2023_07

Autorisation de lancer les marchés d'acquisition de composteurs, bioseaux, bacs, abribacs et le marché de service de lavage de bacs

VU la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE) et notamment son article 88,

Considérant la nécessité de mettre en place le tri à la source des biodéchets auprès de tous les habitants du SMICTOM de Sologne,

Considérant que dans le cadre des orientations budgétaires, les crédits nécessaires ont été prévus pour l'acquisition de ces contenants,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité

D'autoriser le Président à lancer les marchés d'acquisition de composteurs, bioseaux, bacs, abribacs et le marché de service de lavage de bacs pour la collecte des biodéchets.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT

Le Président

Jean-Michel DEZELU

Nombre de membres

En exercice 24

Présents 19

Pouvoir 3

Votes

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

Date de la convocation

07 mars 2023

Secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT